

DEC142402DR19

Décision portant délégation de signature à Madame Amandine CYR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR 3519 intitulée « Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement » dont le directeur est Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Amandine CYR, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Amandine CYR, délégation est donnée à Monsieur Claude ROZE, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St Etienne du Rouvray, le 8 octobre 2014

Le directeur d'unité
Abdelkrim BOUKHALFA

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014